Le Coudray sur Thelle

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 18/04/2023
ID : 060-216001644-20230407-12_23-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU COUDRAY SUR THELLE

SÉANCE DU 7 AVRIL 2023

Date de la convocation :	**30-03-2023**
Affichage Ordre du Jour	31-03-2023
Total membres en exercice	14
Présents :	**9**
Absents	5
Pouvoir	**1**
Votants	**10**

L'an deux mille vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heure 28 minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : Ludovic GORINE, Frédérique CAMOIT, Dominique MARTIN, Patricia ANDRIEU, Véronique PERRIOT, Céline LE BOURGEOIS BUTEZ, Pierre GOIX, Paulo LIMA, et Chloé GAZAR.

Formant la majorité des membres en exercice

Absente excusée : Aude VAN EECKHOUT

Absents : Fabrice LEGRAND, Sylvie GUTIERREZ Y DIEZ, Morgane JEAN BAPTISTE et Julien GOERGEN

Pouvoir : Aude VAN EECKHOUT donne pouvoir à Ludovic GORINE

Désignation du secrétaire de séance : Dominique MARTIN

Délibération n° 12/2023 - Objet : VOTE DES TROIS TAXES – État 1259

- ✓ Considérant qu'en 2023, la commune perçoit la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et les logements vacants ;
- ✓ Considérant que la perte de cette taxe est compensée par l'attribution de la part départementale de taxe foncière bâtie (21,54 %) et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit de TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou surcompensation ;

Afin d'équilibrer le budget primitif, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir le taux d'imposition comme suit les taux d'imposition pour l'année 2023

Désignation des taxes	Bases d'imposition Prévisionnelles	Taux fixés	Produit correspondant
Foncier bâti	381 900	53,36	203 782
Foncier non bâti	21 700	68,98	14 969
Taxe d'habitation	16 112	13,68	2 204
		Produit attendu	**220 955**

Total des ressources fiscales prévisionnel : allocations compensatrices 1 760 € + versement coefficient correcteur 4 471 € = 6 231 € - Montant total prévisionnel 2023: 227 186 €

- **DECIDE** d'inscrire cette recette au budget primitif 2023

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le
et publication ou notification du

MAIRIE DU COUDRAY SUR THELLE 60430

Pour extrait certifié conforme, le Maire,
Ludovic GORINE
Fait et délibéré le 7 avril 2023